

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ Pour défendre nos établissements,
nos patient.e.s, pour la qualité
de nos pratiques professionnelles,
pour un système de santé orienté
vers l'intérêt général,
le 6 décembre,
votez pour les listes
de la CGT!

CTE
CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE 2018 **JE VOTE CGT**



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018

INGÉNIEUR HOSPITALIER

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



ÉLECTIONS
6 décembre 2018

Fonction Publique Hospitalière

INGÉNIEUR HOSPITALIER

Avec les lois HPST/Santé, les plans de restructuration se succèdent, entraînant des "regroupements" de sites, des "mobilités", des suppressions de postes, des dissensions entre équipes et l'externalisation/privatisation des activités productives : nettoyage, cuisine, déchets, travaux et maintenance...

Ces politiques d'austérité imposées se traduisent par des restructurations rapides et brutales, et par l'absence de tout dialogue social. Les suppressions massives de moyens et de postes ont pour conséquence une souffrance quotidienne au travail, des difficultés d'exercice professionnel qui s'ajoutent aux difficultés de vie personnelle.

Ils nous font payer le prix fort des restructurations :

Nous subissons de plein fouet le manque d'effectifs et de moyens. Le non-respect du temps de travail s'accompagne de remises en cause des repos dus. Il en résulte une fatigue physique et psychologique qui entraîne des accidents du travail et des arrêts maladie. Il faut sortir de ce cercle vicieux !

L'ARS, en quête de plus de flexibilité, de déréglementation et d'austérité budgétaire, impose des "mutualisations" et des "regroupements d'activité" afin de réaliser des économies. Son bilan est accablant : l'éclatement de l'AP-HP en groupes hospitaliers est un facteur aggravant de la détérioration de nos conditions de travail et un frein à nos déroulements de carrière.

La dégradation des conditions de travail est à l'origine du risque de fautes professionnelles. Nul n'est ainsi à l'abri d'un conseil de discipline. Que la faute soit réelle ou supposée, bénigne ou grave, la Direction, afin de se dédouaner, sanctionne sévèrement.

Promotion professionnelle :

Nos Directions donnent la priorité à une orientation « cœur de métier » (filiale soignante) et limitent les postes au concours pour la filière technique. Elles organisent la disparition progressive de la promotion professionnelle et favorisent la contractualisation pour tous les corps de métiers de la filière ouvrière et technique. D'où un accroissement de la précarité, notamment pour les jeunes ingénieurs qualifiés (CDD 3 ans). La promotion interne est de ce fait lente et difficile. Simultanément les possibilités de formation se raréfient alors que les évolutions techniques et réglementaires obligent les ingénieurs à actualiser périodiquement leurs connaissances.

Conditions de travail :

Nous subissons de plein fouet l'intensification des horaires de travail et la pression des exigences quotidiennes de surproductivité pour absence d'investissements (renouvellement des équipements, maintenance des installations, rénovation des bâtiments...) Ce qui fragilise l'infrastructure hospitalière publique, au moment même où les questions réglementaires et de "conformité" servent à justifier la fermeture de services et d'hôpitaux

Revenus :

Les conditions de rémunération sont peu motivantes et la prime de technicité n'entre toujours pas dans le calcul de la retraite (45 % du traitement de base dont 15 % à l'appréciation du chef d'établissement !). Cette prime, censée pallier le peu de reconnaissance des qualifications des ingénieurs (et donc de rémunération !) est de plus en plus dépendante de leur acceptation des projets stratégiques de l'AP-HP et de l'évaluation de leurs mises en œuvre, renforçant ainsi la concurrence entre collègues.

Dans leur quotidien d'encadrement, les ingénieurs hospitaliers de l'AP-HP font face à de grandes difficultés dues au manque de perspectives pour les agents de leur équipe, tant sur les rémunérations que sur les primes et évolutions de carrière.

Les ingénieurs ne veulent pas être les "fusibles" d'un système de travail dégradé par les restrictions budgétaires. Il nous faut les moyens humains pour accomplir nos missions, dans le respect des réglementations du travail, de l'environnement et de la sécurité des usagers et personnels de l'hôpital public.

LA CGT REVENDIQUE :

- Une revalorisation des grilles salariales et des carrières (pour un niveau de qualification Bac + 5 : début de carrière à 2 fois le Smic avec un doublement sur la carrière) ;
- Une prime de technicité : part fixe à 40 % et part variable de 5 % ;
- L'intégration progressive de la prime de technicité dans le salaire de base ;
- La révision des conditions de reprise d'ancienneté lors de l'accès au grade ;
- L'ouverture de concours pour l'intégration des ingénieurs contractuels ;
- La suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes : à travail de valeur égale, rémunération égale ;
- Une reconnaissance de la possibilité d'exercer sa responsabilité sociale (envers les collègues, les subordonnés, les usagers) pour toute directive ou consigne contraire à l'éthique professionnelle, à la sécurité, au droit.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**